

## Avant-propos

Après son voyage dans l'espace, Dirk Frimout est revenu sur la terre ferme. En tant que scientifique, il a eu l'occasion d'étudier la haute atmosphère. Existe-t-il un trou dans la couche d'ozone ou est-ce un phénomène saisonnier? Nous ne tarderons pas à le savoir et une meilleure connaissance de ce type de phénomène nous permettra d'intervenir pour préserver l'avenir de notre planète.

Certes, l'indifférence à l'égard des questions d'environnement disparaît. Mais qui agit? Dans ce numéro, nous vous présentons brièvement quelques lignes d'actions proposées par la Commission en matière d'environnement (p. 1), ce qui doit également changer dans le domaine du transport (p. 3) mais aussi comment une ville - Charleroi - améliore la qualité de la vie en zone urbaine (p. 4). Pour sa part, le commissaire Bangemann (p. 6) plaide en faveur d'une politique industrielle européenne afin que la Communauté reste une région d'investissement attractive dans des secteurs clés.

Quant aux populations tziganes en Europe, elles affirment toujours leur indépendance, leur mobilité et leur liberté. Il n'en reste pas moins que l'éducation de leurs enfants posent quelques difficultés. C'est pourquoi la Commission a élaboré un programme de soutien à leur intention (p. 2).

Plus prosaïquement, la législation belge vient de se doter de nouvelles règles régissant les rapports entre clients et vendeurs. Les consommateurs sont mieux protégés et cette législation devrait servir d'exemple aux autres Etats membres (p. 10).

Pour conclure, nous vous proposons un bref portrait du Danemark (p. 11-12) qui constitue la tête de pont de l'Europe vers les autres pays nordiques.



J.F. van den BROECK,  
Directeur du Bureau en Belgique,  
de la Commission des Communautés européennes

## ENVIRONNEMENT: UNE QUESTION DE SURVIE

*La diminution de la couche d'ozone provoque une augmentation des rayonnements ultra-violet en surface. Le climat se réchauffe (effet de serre). Le recours massif aux engrais en produits chimiques nuit à l'environnement. L'utilisation grandissante des voitures privées pollue (émission de CO2). La situation est grave et elle continuera à se dégrader si l'Europe ne prend pas ses responsabilités. Pour apporter une solution à ces problèmes, et pour un*

*développement durable et respectueux de l'environnement, la Commission a établi un programme d'action pour la période 1993-2000.*

Les cinq domaines d'actions privilégiées seront l'industrie, l'agriculture, l'énergie, les transports et le tourisme.

L'industrie est une cause importante de pollution. Il suffit pour s'en convaincre, de voir les déchets polluants qu'elle produit ou les émissions de certaines fumées à l'aspect douteux. Comme mesures, la Commission a notamment proposé l'utilisation de technologies propres et produisant peu de déchets, la responsabilité civile des industries polluantes, l'établissement d'un inventaire des déchets et des émissions ainsi que des mesures fiscales à l'encontre des industries polluantes.

•••



## CULTURE

### TRADUCTIONS D'ŒUVRES LITTÉRAIRES

Le Journal Officiel des Communautés européennes (n° de série C 56 du 3 mars 1992) publie les conditions d'accès au projet pilote visant à encourager par l'octroi d'une aide financière aux traductions, une plus grande diffusion d'œuvres de littérature contemporaines représentatives de la culture européenne. Ce projet pilote comporte diverses modalités décrites dans l'extrait du Journal Officiel disponible au Bureau en Belgique de la Commission, 73 rue Archimède à 1040 Bruxelles. Attention les demandes de subventions doivent être adressées pour le 5 juin 1992 au plus tard par les éditeurs qui se proposent de publier des traductions visées par le projet pilote.

## EUROBAROMETRE

### COMMUNAUTE EUROPEENNE OU UNION EUROPEENNE?

#### LES BELGES REPENDENT

Après l'élargissement des compétences de la Communauté définies dans le Traité de Maastricht, EUROBAROMETRE a sondé les Européens, et parmi eux les Belges, pour connaître leur opinion sur le vocable à utiliser dorénavant: Communauté européenne ou Union européenne?

52% des Belges estiment préférables de conserver les termes "Communauté européenne" contre 30% qui privilégient les mots "d'Union européenne". Les Irlandais (67%), les Britanniques (65%), les Néerlandais (61%), les Danois (61%) se situent au dessus de la moyenne européenne (54%) qui préfèrent la notion de "Communauté européenne". Mais les autres citoyens européens de ne s'y opposent pas vraiment: 50% des Espagnols, 46% des Portugais, 45% des Italiens, 43% des Luxembourgeois, 43% des Français et 41% des Grecs adhèrent également à cette notion.

En Belgique, les hommes (56%) et les moins de 55 ans (54%) y sont plus favorables que les femmes (48%) et les personnes de plus de 55 ans (48%).

•••

Quant à l'agriculture, l'utilisation massive de pesticides, d'engrais et autres produits chimiques met en danger les eaux souterraines, la faune et la flore. A ceux des agriculteurs qui respecteraient la législation sur l'environnement, primes et autres paiements compensatoires seraient attribués.

Le programme d'action de la Commission prévoit une extension du reboisement ainsi que des actions de lutte contre les incendies de forêt.

Au point de vue énergétique, la mise au point de technologies utilisant des sources d'énergie renouvelables (programme THERMIE et JOULE) ou favorisant une utilisation plus rationnelle des ressources (programmes PACE et SAVE) sera favorisée.

Dans le domaine du transport, les transports en commun et l'utilisation de carburants moins polluants feront l'objet de campagne d'information et de programme de recherche et développement. De plus, l'emploi des voitures privées en ville sera découragé par le biais d'un droit de stationnement élevé ou par l'incitation au covoiturage.

Enfin, le tourisme devra être mieux étalé dans le temps et sera plus diversifié. Les touristes seront encouragés à ne plus utiliser leur voiture particulière pour partir en vacances. Les zones côtières et de montagne ainsi que les richesses naturelles ou aménagées par l'homme seront protégées.

Pour atteindre les buts fixés dans les 5 domaines privilégiés, la Commission développera l'information sur les problèmes de l'environnement. Ainsi par des campagnes médiatiques, les conducteurs seront sensibilisés à une utilisation plus rationnelle de la voiture (vitesse modérée, ne plus démarrer sur les chapeaux de roue).

D'autres moyens d'action sont envisagés: la recherche et développement, la mise sur pied de l'Agence Européenne de l'Environnement chargée de définir les politiques de l'environnement et d'en apprécier l'impact une fois mises en œuvre, le recours à la fiscalité (taxe sur le CO2).

Telles sont les grandes lignes du programme d'action pour la période 1993 - 2000. Toutefois, la Commission n'entend pas limiter son rôle en matière d'environnement

au seul territoire géographique de la CE. Elle entend également avoir un rôle d'entraînement tant pour les pays industrialisés que pour les pays en voie de développement car la protection de l'environnement de notre planète est l'affaire de tous les pays.

## SCOLARISATION POUR ENFANTS TSIGANES

*Avec un mode de vie échappant aux classifications traditionnelles, les populations tsiganes connaissent d'importantes difficultés concernant l'éducation de leurs enfants. Aujourd'hui, à la suite d'une résolution édictée en mai 1989 par les Ministres européens de l'Education, des actions destinées à améliorer leur situation se mettent en place.*

En mai 1984, le Parlement européen avait adopté une Résolution sur la situation des Tsiganes dans la Communauté. Celle-ci mettait l'accent sur la persistance des discriminations de droit et de fait dont ils étaient victimes, en raison de la spécificité de leur mode de vie. Les Etats membres étaient alors invités à éliminer les dispositions discriminatoires subsistant dans leurs systèmes juridiques nationaux. La Résolution demandait également à la Commission d'élaborer des programmes visant à l'amélioration de la situation des Tsiganes, mais sans pour autant détruire leurs valeurs spécifiques.

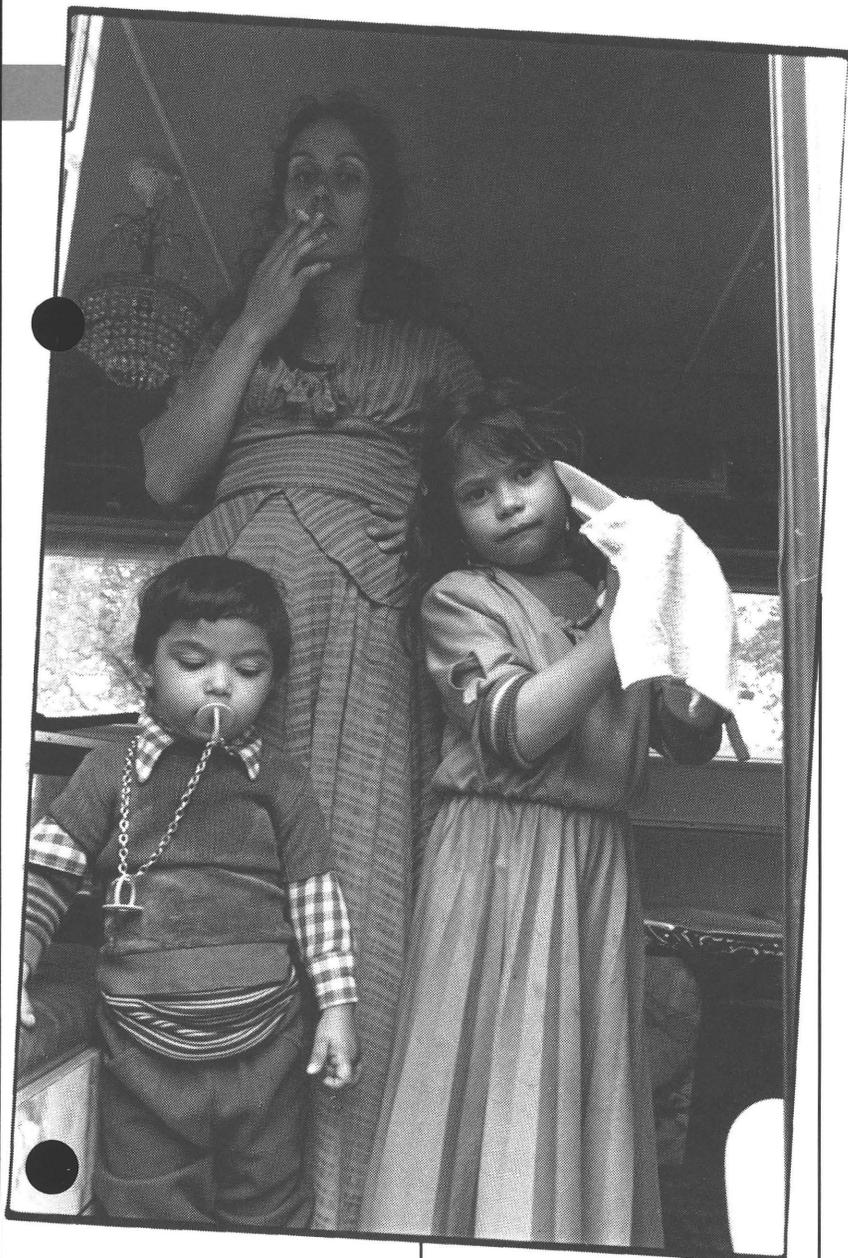
### Projets de scolarisation

Actuellement, des actions s'élaborent sous l'impulsion du Centre de recherches tsiganes de l'Université René Descartes à Paris et avec le soutien de la Commission (Task-Force Ressources Humaines, Education, Formation et Jeunesse). Le maintien d'une ligne de crédit de 700.000 ECUS a été décidé par le Parlement européen en 1991. Dix projets pour la Promo-

tion d'échanges, d'expériences et de matériels pédagogiques, dont 6 étaient présentés par des associations tsiganes, ont été sélectionnés. La plupart de ces initiatives tendent à améliorer la scolarisation et l'insertion socio-professionnelle des jeunes tsiganes et voyageurs par la mise en place de conventions et de groupes de travail, ainsi que par l'échange et la coopération entre établissements scolaires. Quelques projets s'attacheront à la standardisation de la langue tsigane ou encore à la mise en valeur de sa dimension européenne, par l'élaboration d'un lexique Romani et l'uniformisation des outils pédagogiques et didactiques, par exemple. Autre initiative à souligner, la rencontre d'Ostia, près de Rome, en septembre 1991, organisée par le Centro Studi Zingari en collaboration avec l'Union romani internationale avec l'appui de la Commission. Elle avait pour thème l'analyse comparative, à l'Est et à l'Ouest, des politiques régionales et locales à l'égard des Tsiganes. Les participants y ont mis en évidence les difficultés croissantes, souvent dramatiques, auxquelles sont confrontées de façon quasi quotidienne les communautés tsiganes dans l'ensemble des Etats. Le groupe de travail axé sur la scolarisation, constatant la difficulté et l'urgence de la situation scolaire des enfants tsiganes, a rappelé l'importance de la scolarisation en tant que moyen fondamental d'acquisition et de développement de l'autonomie, de promotion de la culture et d'acquisition des outils d'adaptation à l'environnement.

### L'exemple des Pays-Bas

Aux Pays-Bas, où une politique spécifique de scolarisation est menée depuis 1950, le gouvernement a constaté que ses objectifs de participation à l'enseignement pour les enfants tsiganes n'avaient pas été complètement atteints. Bien qu'il soit pratiquement impossible pour les enfants de Voyageurs de ne pas suivre l'enseignement primaire du pays et alors que l'analphabétisme a rapidement diminué, les échecs scolaires restent plus nombreux que dans tout autre groupe minoritaire. Le manque de réussite et l'absentéisme s'aggravent et trop d'enfants quittent l'enseignement



## LE MARCHE UNIQUE NUIRA-T-IL A VOTRE SANTÉ?

*Dans moins de huit mois, les barrières physiques, techniques et fiscales qui entravent la liberté de circulation entre Etats membres de la Communauté devraient être abolies.*

Une fois achevé, le marché unique nuira-t-il à votre santé? La question n'est pas aussi farfelue que vous ne le pensez. La liberté de circulation peut en effet avoir des incidences sur l'état de santé des citoyens européens: le jour où les frontières auront totalement disparues, il faudra s'attendre à un accroissement considérable du transport routier. Or, qui dit accroissement du transport, dit aussi aggravation des problèmes de pollution.

Ce ne sont pas des militants écologistes qui imaginent un tel scénario, mais le **"Livre vert"** relatif à l'impact des transports sur l'environnement, adopté par la Commission européenne en février dernier à l'initiative de M. Karel Van Miert, commissaire chargé du transport(1). Ce livre fait le point sur la situation en matière de transport et de pollution, et propose une stratégie communautaire pour un développement des transports respectueux de l'environnement.

La conférence internationale de Rio sur l'environnement, qui se déroulera à l'initiative de la CNUCED(2) en juin prochain, met depuis quelques mois en évidence les questions relatives à la protection de l'environnement. Des évaluations scientifiques ont récemment attiré l'attention du monde entier sur les causes et les conséquences de l'effet de serre. Bien que l'ampleur du phénomène ne soit pas encore établi scientifiquement, on sait aujourd'hui que les fortes concentrations de gaz à effet de serre provoquent notamment un réchauffement de la terre et une élévation corrélative du niveau des océans. Or, précise le **Livre Vert**, "la production énergétique, l'industrie et les transports ont été

## SCIENCE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

### DESIGN ET HANDICAPS

Le design est un facteur de plus en plus important dans la vie quotidienne des invalides. Il détermine par exemple leur environnement immédiat, les vêtements qu'ils portent, les outils et les transports qu'ils utilisent, les travaux qu'ils peuvent entreprendre.

Mettre en œuvre en Europe un certain nombre d'activités visant à promouvoir l'insertion des moins valides dans la société est l'une des préoccupations de la Commission européenne. Dès lors, elle soutient les objectifs des organismes comme l'"Institute for Design and Disability", une organisation sans but lucratif contribuant à l'insertion sociale des handicapés par l'application du design.

Pour plus de renseignement:  
Institute for Design and Disability  
PO Box 47, Dun Laoghaire  
Co Dublin, Ireland  
Téléphone/fax:  
00/353/1/280 76 46

## ENVIRONNEMENT

### IRONS - NOUS A RIO?

Le commissaire européen à l'environnement, M. Ripa di Meana menace de ne pas participer à la conférence de Rio, prévue en juin 1992, si la Communauté n'adopte pas avant cette date une politique cohérente en matière de lutte contre l'effet de serre.

"A défaut d'un tel accord, je ne participerai pas à une conférence, qui risque de n'être qu'un carnaval de déclarations à Copacabana" a-t-il déclaré.

Pour M. Ripa di Meana, il est temps d'instituer une taxe sur l'énergie dont le produit servirait à financer des mesures de protection de l'environnement.

secondaire trop tôt et sans diplôme. Ils éprouvent dès lors de sérieuses difficultés à trouver un bon travail. En général, ils choisissent aussi de se tourner vers un apprentissage professionnel et non vers une scolarité de longue durée. Les organismes d'éducation, de même que les organisations de Tsiganes, devront se pencher sur les besoins de ces enfants. Difficulté supplémentaire en ce qui concerne l'éducation: les réticences de certains groupes. Si la majorité des Tsiganes et Voyageurs estiment que la scolarisation est un moyen privilégié d'accéder au marché du travail et aux services sociaux et de santé, d'autres considèrent l'éducation comme une menace pour leur culture ou incompatible avec leur style de vie traditionnel.

### Autres actions

Certains programmes communautaires parfois plus confidentiels peuvent venir compléter les actions qui sont réalisées à l'intention des Tsiganes et Voyageurs. Un exemple intéressant, le volet

"activité d'échanges de jeunes" du Programme TEMPUS (Trans-European Mobility Scheme for University Studies - Programme de mobilité transeuropéenne pour l'enseignement supérieur). TEMPUS fait partie du programme PHARE de restructuration économique des pays d'Europe centrale et orientale. Le volet échange de jeunes de TEMPUS, sans lien direct avec des systèmes d'enseignement supérieur, est particulièrement intéressant pour les associations tsiganes et les groupes de jeunes tsiganes souhaitant développer des échanges entre les Etats de l'Europe communautaire et les Etats d'Europe centrale et orientale, en complément des activités pouvant être développées dans le contexte scolaire.



## ADHESION

### LE CAS DE L'ISLANDE

L'Islande est avec la principauté du Liechtenstein le seul Etat européen à ne pas vouloir adhérer à la Communauté. Indépendant depuis 1944, l'île et ses 250.000 habitants bénéficient de l'un des niveaux de vie les plus élevés du monde. Une adhésion de l'Islande à la Communauté lui ferait perdre ses droits de pêche exclusifs dans la zone des 200 milles qui entoure l'île. Mais le Parlement de Reykjavik pourrait toutefois marquer son accord pour l'intégration de l'Islande dans l'Espace économique européen (EEE) qui autoriserait les pêcheurs islandais à exporter plus facilement leur production dans les Etats membres de la Communauté européenne.

## CULTURE

### EUROPA NOSTRA

Organisation non gouvernementale, Europa Nostra récompense chaque année les meilleurs projets de préservation et de mise en valeur du patrimoine architectural et naturel en Europe. Cette année la Ville d'Enghien et la Ville de Mons ont été primées aux côtés de 42 autres lauréats prestigieux comme Valence, Londres, Cologne, Madrid, etc.

Les projets lauréats ont reçu l'aide de la Communauté européenne.

## L'EUROPE A BRUXELLES

### LES BESOINS DE BUREAUX VONT DOUBLER

Les besoins en bureaux des institutions européennes instal-

●●●  
identifiés comme source principale du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le gaz à effet de serre le plus important produit par l'homme".

On peut d'ores et déjà prévoir que l'achèvement du marché unique, ainsi que l'émergence de l'Espace Economique Européen (EEE: accord de libre-échange entre la CEE et l'AELE(3)), et les développements politiques et économiques en Europe de l'Est stimuleront, à court, moyen et long terme, la demande de transport. Dans le scénario élaboré par les services de la Commission, on estime qu'entre 1990 et 2010 le transport par route augmentera de 42%! Passant ainsi de 805 à 1.139 milliards de tonnes-kilomètres.

Par ailleurs, en dépit de l'actuelle congestion urbaine, le parc automobile devrait encore s'élargir de pas moins de 45% d'ici l'an 2010. L'équivalent d'un Européen sur deux (tous âges confondus) possèdera alors sa propre voiture! Et ce n'est pas tout, ces quelque 167 millions d'automobiles parcoureront alors 2.166 milliards de kilomètres par an.

De quoi donner le vertige.

Gouverner, c'est, dit-on, prévoir. Pour que l'accroissement de la mobilité demeure supportable, il faut envisager dès maintenant de recourir simultanément et de manière coordonnée à la mise en œuvre de mesures limitant les effets néfastes du transport sur l'environnement. C'est dans cette perspective que la Commission suggère notamment de fixer des standards environnementaux stricts pour les différents moyens de transports ainsi que pour l'eau, l'air et le sol. La Commission propose par ailleurs de planifier l'utilisation optimale des moyens de transport

existants et de développer des infrastructures adaptées aux transports alternatifs, ainsi qu'aux transports collectifs urbains et interurbains. Enfin, la Commission européenne lance le débat sur la fiscalité (prise en compte des coûts externes aux transports), sur les incitants économiques et fiscaux encourageant des techniques moins polluantes de transport, sur la recherche dans le domaine des véhicules et des carburants "propres", sur la sécurité et l'information.

Certes, de telles propositions ne résoudront pas d'un coup de baguette magique le conflit majeur existant entre respect de l'environnement d'une part, et transports de l'autre. Les suggestions de la Commission n'ont pour d'autre objectif que de lancer un vaste débat qui devrait concerner, outre les institutions communautaires, les organisations et associations internationales, l'industrie, le grand public, les usagers, les transporteurs, les groupements écologiques et les autorités régionales et locales.

(1) COM(92)46

Lire aussi à ce sujet "Verkeer in België: mobiliteit of chaos", Universiteit Gent (MAKLU Uitgevers), Antwerpen, 1991.

(2) CNUCED: conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

(3) Association européenne de libre échange.

## ZONES URBAINES: CHARLEROI DANS UN RESEAU EUROPEEN

*"Pour créer un environnement de qualité, il ne suffit pas de placer quelques bancs, de planter quel-*

*ques arbres et d'installer des corbeilles à papier dans les zones piétonnes. Il faut une approche globale."*

Cette phrase extraite du "Livre vert européen sur l'environnement urbain" s'applique parfaitement à la ville de Charleroi. Avec une population de 210.000 habitants, cette entité wallonne regroupe quatorze anciennes communes, toutes marquées par l'activité industrielle passée et présente. Elle est traversée par la Sambre, une rivière aujourd'hui morte dans son parcours urbain.

### Un réseau européen: le C.I.U.L.

Des efforts ont été accomplis, ces dernières années, pour rajeunir, animer, colorer un axe central piétonnier desservant les quartiers commerciaux de la ville.

Mais, il ne peut faire oublier les chancres immobiliers qui subsistent. Et, surtout, il ne peut compenser l'extrême délabrement de l'ensemble de l'entité, où de nombreux quartiers se sont transformés en zones de taudis, où des ruines industrielles dressent leurs murailles croulantes. L'image de quelques rues privilégiées et le travail muni-



●●●  
 lées à Bruxelles devraient doubler d'ici l'an 2000. Cette évaluation est le fruit d'une étude réalisée par les services de Jos Chabert, ministre des Relations extérieures, des Finances et du Budget de la Région de Bruxelles-Capitale. Actuellement près d'un million de m<sup>2</sup> de surfaces de bureaux sont utilisés par des services européens.

## RENOVATION DU BERLAYMONT

Plusieurs entreprises ou associations d'entreprises d'origine belge, britannique, française et néerlandaise ont soumis aux autorités belges une offre ferme pour la rénovation du siège de la Commission, le bâtiment "Berlaymont". Ces offres dont les montants varient entre 6 à 8 milliards ont été déposées à la régie des bâtiments qui agit en tant qu'intermédiaire technique pour la S.A. "Berlaymont 2000", dont l'Etat belge et des investisseurs privés sont les actionnaires.

## EUROPARTENARIAT A L'EST

Action conjointe menée par les Directions générales de la politique régionale et de la politique d'entreprise, EUROPARTENARIAT est destinée à stimuler le développement d'une région défavorisée en développant la coopération entre les PME de cette région et les PME de la Communauté ou d'autres régions d'Europe (Association Européenne de Libre Echange, Europe centrale). En décembre dernier, à Leipzig, 25 mois après le début de la révolution tranquille et 14 mois après l'unification allemande, plus de 300 entreprises des nouveaux länder et 1000 entreprises européennes ont eu l'occasion de se rencontrer. Cette action se déroule dans le cadre de l'intégration dans la Communauté des nouveaux länder allemands. Un numéro spécial de la revue "Régional" a d'ailleurs été édité à cette occasion (DG XVI, Téléphone 02/235.19.07).

Principal d'entretien des espaces verts ne peuvent, non plus, pallier le manque de logements à loyer modeste, avec son corollaire: les ghettos d'immeubles reconnus insalubres.

L'analyse de différents facteurs a conduit à l'installation d'un Centre d'initiatives urbaines locales (C.I.U.L.) à Charleroi, sous l'impulsion de la Communauté européenne.

L'une des principales fonctions de ces centres consiste à faciliter l'échange d'informations entre villes d'Europe bientôt réunies dans un réseau. La Communauté européenne a opéré un choix en désignant Charleroi, aux côtés de Terni, en Italie, et de Delft, aux Pays-Bas, comme commune pilote pour tester l'efficacité de ce futur réseau. De plus, Charleroi dispose d'un "projet de ville" mis en place dans le courant de l'année 1991 par le pouvoir communal. Ce projet rencontre les recommandations du "Livre vert européen", en abordant la reconversion de la ville par la prise en compte de l'ensemble des éléments économiques, sociaux, culturels et politiques, mais aussi en prônant la participation de tous les acteurs privés et publics.

### Espace-Environnement

Une autre raison du choix de Charleroi réside dans l'activité intense d'un centre spécialisé, Espace-Environnement et, de son secteur d'éco-conseillers, assistés par des spécialistes de disciplines diverses. Ce groupe de "gestionnaires de conflits", en matière d'environnement agit en totale indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics comme des intérêts privés. La Commission européenne n'a pas été insensible à cette situation. Et l'installation du C.I.U.L. dans les locaux d'Espace-Environnement n'est pas le fait du hasard. Cette association dispose en outre d'infrastructures permettant de remplir avec efficacité une autre tâche dévolue au réseau européen de C.I.U.L.: la diffusion d'informations sur les programmes et les politiques de la CE.

Baudouin Germeaux, secrétaire général d'"Espace environnement" y voit un moyen de favoriser le contrôle, par les citoyens, de l'application des directives européennes ratifiées par la Belgique:

*"Il y a un travail énorme à effectuer mais des freins importants ralentissent la marche en avant. Les recommandations européennes, même si elles n'ont pas de pouvoir contraignant, peuvent être prises utilement comme arguments de référence pour faire bouger les choses."*

Tout comme le "projet de ville", d'initiative municipale, le C.I.U.L., d'émanation européenne, insiste sur la nécessité de faire participer au maximum les citoyens aux réflexions et aux actions entreprises en matière d'environnement.

Pour Paul Trigalet, animateur de la Fédération des habitants de cité, sous-estimer l'intérêt porté par les simples gens à la discussion des problèmes d'environnement urbain constitue une erreur. Dans cet esprit, le C.I.U.L. peut jouer un rôle efficace, estime-t-il, de même qu'en facilitant les rencontres entre des personnes "de la base" confrontées à des problèmes identiques dans d'autres villes européennes.

## OUI A LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DE LA COMMUNAUTÉ

par Martin Bangemann,  
Vice-Président  
de la Commission européenne



**L**a politique industrielle est une tâche européenne. Depuis "Maastricht", cela ne fait plus aucun doute. Le projet de Traité adopté dans cette ville contient à cet égard des principes bien précis de politique industrielle qu'il faudra mettre en œuvre à l'échelon de la Communauté. Mais "Maastricht" n'a pas constitué un tournant en la matière. A l'avenir, il n'y aura pas non plus de programmes d'action lancés à coups de milliards pour renforcer des secteurs industriels faibles ou pour aider à mettre sur pied des industries "stratégiques" avec de l'argent de "Bruxelles". La Commission européenne verrait peu de chances de succès dans une quelconque initiative de politique industrielle visant à arrêter les mutations structurelles ou à les infléchir dans un sens déterminé.

### La capacité concurrentielle passé par la concurrence

La capacité concurrentielle ne s'acquiert que par une intensification de la concurrence. Ce serait donc une erreur de vouloir diriger les mutations industrielles en utilisant des objectifs politiques ("targeting") ou des subventions. Bien entendu, il apparaît aussi absolument nécessaire de faciliter, par des mesures d'accompagne-

ment, les mutations structurelles qui s'accroissent. A cet égard on doit disposer en tout premier lieu d'une meilleure formation - initiale et continue. Il ne suffit plus d'adoucir les effets des mutations économiques et sociales. Il est encore plus important de maintenir les risques pour l'emploi au niveau le plus bas possible par une politique prévoyante du marché du travail. Là où l'on ne peut éviter des chocs structurels ayant un impact négatif sur l'emploi, comme dans l'industrie de l'armement par exemple, la Communauté doit pouvoir encourager la création de postes de travail, même en-dehors des zones bénéficiant d'aides régionales. Il faut établir maintenant les orientations nécessaires dans le cadre du paquet Delors II.

### Encourager la recherche

Une autre façon, particulièrement importante, de s'engager dans une politique industrielle consiste à encourager la recherche. A cet égard, il faut toujours tenir compte d'un fait: ce sont moins quelques inventions marquantes qui déterminent la capacité concurrentielle que la compétence technologique permettant d'améliorer et d'affiner en permanence les produits et les procédés de fabrication. La distinction traditionnelle "Hightech"/"Lowtech" n'a plus cours depuis longtemps. Le progrès technologique ne laisse aucune branche de l'industrie à l'écart. De ce fait, la recherche se rapproche sans cesse du marché. Nous devons également prendre davantage en compte cette réalité dans la politique de recherche de la Communauté. Dans cette perspective, il est indispensable de maîtriser d'importantes technologies de base; en Europe il ne faut pas seulement faire de la recherche, il faut de surcroît, produire.

Il ne peut incomber à une politique industrielle européenne de désigner les gagnants de demain. Toutefois, cela n'implique pas une politique industrielle de non-intervention absolue. Etablir une saine concurrence constitue aussi bien une tâche de politique industrielle que présenter d'ambitieux objectifs "écologiques". Entre politique industrielle et concurrence il existe donc aussi peu de contradiction qu'entre - par exemple - politique industrielle et protection de l'environnement.

### Mutation structurelle d'une politique

Une telle conception moderne de la politique industrielle n'a plus rien de commun avec les initiatives protectionnistes du passé, sinon le mot.

•  
OBJECTIF 92  
•  
PERSPEKTIVE 1992  
•  
TARGET 92  
•  
OBJETIVO 92  
•  
OBIETTIVO '92  
•  
DOELSTELLING '92  
•  
OBJECTIVO 92  
•  
ΣΤΟΧΟΣ 92  
•  
PERSPEKTIV 1992  
•

Avec les vieux concepts protectionnistes de subventions et de quotas, on ne mène plus aujourd'hui aucune politique industrielle efficace. C'était déjà vrai avant "Maastricht" et cela le reste également après. Une politique industrielle moderne nécessite un dialogue direct entre l'Etat et les agents économiques. A cet égard, il n'y a pas lieu de craindre le contact. Bien sûr, il convient de ne pas confondre les domaines de responsabilité. A la longue, une politique poursuivant des intérêts à court terme ne profite à personne - surtout pas aux entreprises qui doivent soutenir la concurrence mondiale.

Ce serait une erreur de ne concevoir la politique industrielle que sous l'angle d'une classification par nationalités. La question de savoir à qui une entreprise appartient a une importance de plus en plus mineure, étant donné l'interdépendance croissante de l'économie mondiale. Ce qui compte, c'est que la Communauté européenne puisse continuer à attirer les investissements, en particulier dans les secteurs-clé de l'avenir. L'identité de l'investisseur ne représente pas grand-chose dans l'affaire. Ce qui importe, c'est seulement de



garantir des emplois en Europe. La politique industrielle européenne y contribue de façon décisive. ▲

## DECISIONS

### SECURITE POUR LES DONNEES INFORMATISEES

**L**es données mises sur informatique, souvent confidentielles, circuleront plus facilement d'un pays à l'autre de la Communauté européenne à partir du 1er janvier 1993. Mais les lois et les systèmes protégeant ces données contre des usages malveillants ou frauduleux restent nationaux. C'est pourquoi les ministres des Douze ont approuvé, le 25 février 1992, un plan d'action destiné à assurer la sécurité des systèmes électroniques d'information à l'échelle européenne. Il s'agit dans un premier temps de garantir la protection des données pour une période de deux ans, tout en permettant la libre circulation de l'information, et, dans une seconde étape, de préparer des mesures à prendre à plus long terme. Le plan d'action, qui doit encore passer devant le Parlement européen, devra identifier et satisfaire les besoins de sécurité des utilisateurs, des fournisseurs d'information et des professionnels des données informatisées. ▲

### DES MARCHES PUBLICS VRAIMENT OUVERTS

**L'**ouverture des marchés publics à la concurrence européenne, déjà décidée par les Douze pour le 1er janvier 1993, n'aura un contenu tangible que si les règles du jeu sont appliquées partout et si les entreprises ont un recours en cas de violation. Voilà précisément ce que les ministres des Douze ont garanti en adoptant, le 25 février 1992, une directive ("loi européenne") pour quatre secteurs soumis à des règles particulières: l'eau, l'énergie, les transports et les télécommunications. Pour les autres secteurs économiques, les Douze ont déjà pris les dispositions nécessaires. La nouvelle directive garantit des possibilités de recours aux entreprises lésées lors de l'attribution d'un marché et elle établit un mécanisme permettant de corriger rapidement les infractions évidentes.

La directive a trait aux marchés publics de fournitures et de travaux; pour les services, les Douze doivent adopter bientôt une autre "loi européenne". ▲

### RECONVERSION DANS LES ZONES CHARBON/ACIER

**D**ésormais, pour faciliter la reconversion des licenciés économiques dans les zones charbonnières et sidérurgiques en déclin, les prêts de reconversion de la Communauté

européenne du charbon et de l'acier (CECA) se concentreront sur les régions ayant les plus grosses difficultés. La Commission européenne a décidé le 19 février 1992 un ensemble de mesures qui améliorent la coordination entre ces prêts et les aides des Fonds régional et social de la Communauté. Cette décision bénéficiera notamment au Nord-Pas-de-Calais et à la Lorraine en France, aux arrondissements de Charleroi et de Liège et au Limbourg en Belgique, à l'ex-Allemagne de l'Est et à des régions d'Espagne, d'Italie et du Royaume-Uni. En 1990, les prêts de reconversion CECA ont totalisé 585,4 millions d'ECUS (1 ECU = 42 BEF). ▲

## INITIATIVES

### PAS DE COMPROMIS SUR LES FRONTIERES

**A**u 1er janvier 1993, les contrôles systématiques aux frontières intérieures de la Communauté européenne devront avoir disparu. Si toutefois ce n'était pas le cas partout, la Commission européenne n'hésiterait pas à traîner les Etats membres récalcitrants devant la Cour de justice de la Communauté à Luxembourg. Voilà en substance le message qu'a adressé aux Douze le 25 février 1992 le Vice-Président de la Commission Martin Bangemann, lors d'une réunion du Conseil des Ministres chargés du marché intérieur. La Commission veut éviter que des

retards administratifs ou des réticences politiques ne puisse mettre en péril l'achèvement du grand marché en temps voulu. Il subsiste actuellement dans l'Europe des Douze 316 mesures de contrôle aux frontières intérieures qui frappent aussi bien les animaux domestiques de compagnie et les pigeons-voyageurs que les alcools et le tabac. En outre, les gouvernements britannique et danois soutiennent que le "programme 1992" n'implique pas la suppression totale des contrôles aux frontières intérieures de la Communauté. En tout cas, la Commission considère comme largement positif le bilan actuel des travaux sur le chantier du grand marché et elle ne voit aucune raison pour reporter l'échéance du 1er janvier 1993. Au 10 mars 1992, le Conseil des Ministres de la Communauté a adopté définitivement 77% des mesures nécessaires à l'achèvement du grand marché; il en reste 63 sur 282. Quant à la transposition des "lois européennes" dans les différentes législations nationales, plusieurs pays membres ont fait de gros progrès, notamment l'Italie, l'Irlande et la Grèce. Au 10 mars 1992, les Douze avaient transposé en moyenne 72% des 159 "lois" arrivées à échéance. Le Danemark se trouvait toujours en tête avec plus de 87% de mesures transposées.

#### UN MILLIARD POUR LES PROGRAMMES DE TVHD?

**I**l faudra beaucoup d'argent pour lancer les premiers programmes de télévision à haute définition (TVHD) conçus selon la nouvelle norme européenne approuvée en décembre 1991 par les ministres des Douze. Jean Dondelinger, commissaire européen responsable de l'audiovisuel, a avancé le chiffre de 800 millions à un milliard d'ECUS lors d'une conférence tenue à Londres le 17 février 1992. La Commission européenne demandera aux Douze de déboursier cette somme sur cinq ans pour que la TVHD "made in Europe", retransmise par satellite, puisse faire son apparition en 1995. Depuis l'automne 1991, on trouve sur le marché des téléviseurs qui représentent la première étape de la TVHD: le format 16 x 9 du cinéma et la qualité de son des disques compacts. La TVHD définitive aura en plus une image aussi bonne que celles des salles obscures. La TVHD européenne de demain a déjà été présentée au public lors des Jeux olympiques d'Albertville.

#### PRODUITS STRATEGIQUES EN LIGNE DE MIRE

**L**es produits et les technologies pouvant servir à la fois à des fins civiles et militaires doivent circuler librement dans le grand marché de 1993. Toutefois, cela ne doit pas permettre l'exportation de ces produits stratégiques vers des pays tiers "à risques". C'est pourquoi la Commission européenne a demandé aux ministres des Douze, le 25 février 1992, d'adopter des listes communes de produits et technologies "stratégiques" et de pays tiers "sûrs" ou "à risque". Actuellement, les listes des Etats membres, lorsqu'elles existent, ne sont pas identiques; les licences d'exportation pour les produits et technologies en cause ne sont pas délivrées partout dans les mêmes conditions; enfin les sanctions imposées aux contrevenants varient beaucoup d'un pays membre à l'autre. Quant à la coopération entre administrations nationales, elle n'existe qu'entre certains pays membres; la Commission suggère un système informatisé à l'échelle de la Communauté.

#### POUR UN MARCHÉ UNIQUE DE TELEPHONE

**U**ne communication entre Bonn et Dublin coûte trois fois plus cher à partir de Dublin que de Bonn. Les frais d'installation du téléphone sont presque sept fois plus élevés au Danemark qu'en Allemagne. Un abonnement téléphonique pour un mois revient quatre fois plus cher en Irlande qu'en Grèce. Ces constatations, et bien d'autres, se trouvent dans une étude du Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) publiée le 12 février 1992. Le BEUC en conclut que les factures payées par les consommateurs ne reflètent pas les coûts réels du téléphone; il réclame une harmonisation des principes de tarification et de service aux usagers, à l'échelle de la Communauté. En effet, outre les différences de prix, l'étude révèle des disparités dans la possibilité pour l'abonné de contrôler ses factures: on peut obtenir le détail de ses communications gratuitement dans certains pays, contre paiement dans d'autres et... pas du tout dans quelques-uns. Quant aux abonnés en litige avec la compagnie, ils ne peuvent faire appel à un arbitrage indépendant qu'aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Enfin, le

BEUC réclame la création d'une carte européenne unique pour les téléphones publics à la place des cartes nationales non utilisables dans les autres Etats-membres

#### TVA PLUS "EUROPEENNE" EN BELGIQUE

**D**epuis le 1er avril 1992, il n'existe plus en Belgique que trois taux de TVA au lieu de cinq: un taux normal de 19,5%, un taux réduit de 6% pour les produits et services de première nécessité - alimentation et transports publics notamment - et un taux de 12%, qui doit disparaître au 1er janvier 1993, pour les cigarettes. Le gouvernement belge a décidé le 16 mars 1992 de supprimer les taux "majorés" de 25% qui frappaient les voitures, l'électroménager et les disques, entre autres, et celui de 33% qui s'appliquait notamment aux téléviseurs, aux parfums et aux grosses voitures. Les deux anciens taux "normaux" de 17 et 19% ont fusionné en un seul de 19,5%. Ces mesures alignent la Belgique sur le système de TVA approuvé par les Douze pour le grand marché de 1993.

#### PAS DE "FROMAGES CHIMIQUES" EN 1993

**L**es normes d'hygiène proposées pour les fromages par la Commission européenne, dans la perspective du grand marché, ne vont pas condamner à mort le Brie de Meaux ni le Crottin de Chavignol. Face aux inquiétudes exprimées par le Prince Charles le 2 mars 1992 à Paris quant à "une société bactériologiquement correcte", le commissaire européen responsable du marché intérieur, Martin Bangemann, a répondu le lendemain à Bruxelles: "Nous ne voulons pas de fromages chimiques... il faut conserver les bonnes bactéries." M. Bangemann a expliqué qu'il faut appliquer des normes minimales d'hygiène pour contrôler la teneur en germes des fromages au lait cru; mais "hygiénique ne veut pas dire stérile" a ajouté le commissaire en remerciant le Prince pour son soutien aux fromages traditionnels. Les normes proposées visent seulement à éviter de nouveaux accidents provoqués par la contamination de fromages au lait cru, comme l'a

précisé le Porte-parole de la Commission le 3 mars. Deux semaines plus tard, les maîtres-cuisiniers de l'association Euro-Toques ont élargi le débat en demandant qu'aucune directive européenne "ne remette en cause le savoir-faire des cuisiniers et que le grand marché "permette une réelle protection et la normalisation des bons produits."

#### IMPOTS HARMONISES POUR LES SOCIÉTÉS?

**D**ès 1993 - et en 1994 au plus tard - il faudrait éliminer tous les cas de double imposition pour les entreprises et fixer un taux d'imposition sur les sociétés de 30% minimum dans toute la Communauté européenne. Voilà deux des recommandations présentées le 18 mars 1992 à la Commission européenne par un groupe d'experts indépendants présidé par l'ancien Ministre des Finances néerlandais Onno Ruding. Ces recommandations font partie d'un rapport demandé par la Commission européenne en 1990 pour déterminer dans quelle mesure la Communauté doit harmoniser la fiscalité des entreprises pour réaliser l'"Objectif 1992". Les experts ne voient pas la nécessité d'une harmonisation totale, mais ils croient que les Douze devraient s'engager peu à peu sur la voie d'un système communautaire d'impôts sur les sociétés. Ce processus devrait se dérouler parallèlement à la marche vers l'Union monétaire. Les experts estiment que les différences actuelles entre les systèmes fiscaux des Etats membres provoquent des distorsions préjudiciables à l'efficacité de l'économie européenne: certaines entreprises choisissent leur lieu d'implantation pour des raisons fiscales. La Commission européenne doit maintenant tirer les conclusions du rapport et proposer éventuellement des mesures.

#### EN BREF

**L**e Parlement européen a adopté le 12 mars 1992 un rapport intitulé "**Normes de protection des consommateurs** et de santé publique dans la perspective de la réalisation du marché intérieur." Les Eurodéputés estiment que, dans le grand marché, les consommateurs doivent pouvoir

compter sur une bonne information, le respect des normes d'hygiène et de qualité et un accès facile à la justice. Dans le même temps, le Comité économique et social de la Communauté réclame, dans une étude sur le même temps, une augmentation des moyens consacrés à la protection des consommateurs.

● **Pour faire entendre la voix des grandes villes** dans l'Europe sans frontières, l'association Eurocities a ouvert un bureau à Bruxelles, inauguré le 5 mars 1992 par le commissaire européen à la politique régionale, Bruce Millan. Créée en 1986, Eurocities regroupe 36 métropoles de 9 pays de la Communauté et 5 villes associées de pays tiers. Eurocities organise la coopération entre ses membres dans des domaines comme l'environnement, les transports et l'action sociale.

● La Commission européenne a proposé aux Douze, le 19 février 1992, de **taxer dix fois moins les carburants extraits de produits agricoles** - "biocarburants" - que leurs concurrents à base de pétrole. Alors que les Douze doivent fixer les taux des accises, les taxes spéciales sur les carburants, dans la perspective de "1993", la Commission veut favoriser les biocarburants pour protéger l'environnement, écouler les excédents agricoles et mieux assurer l'approvisionnement en énergie. La proposition a déjà reçu l'appui des organisations agricoles européennes.

● Le 21 mai 1992, quelque **900 000 enfants de dix ans fêteront l'Europe** dans 48 000 écoles françaises grâce à l'opération "A nous l'Europe" organisée par les ministères français des Affaires européennes et de l'Education nationale. Pour l'occasion, les enseignants reçoivent un livret d'informations sur la Communauté et les enfants un cahier de jeux "européen".

● Les villes de Barcelone, Bilbao (Espagne), Edimbourg (Royaume-Uni), Lyon (France), Stuttgart (Allemagne) et Turin (Italie) ont créé le 12 février 1992 à Barcelone une **association des centres financiers régionaux d'Europe**. Objectif: favoriser un développement harmonieux du grand marché considéré comme une "Europe des régions". L'association espère regrouper 20 ou 30 villes dans un ou deux ans.

● Des responsables de la **Confédération européenne des industries chimiques (CEFIC)** et de plusieurs grandes firmes chimiques opérant dans la Communauté se sont rendus à la Commission européenne à Bruxelles le 6 mars 1992 pour ex-

primer leur soutien aux propositions de marché unique de l'énergie. La délégation, représentant notamment AKZO (Pays-Bas), BASF (Allemagne) et ICI (Royaume-Uni) a souligné la nécessité de libéraliser le secteur de l'énergie. Les propositions de la Commission à cet égard se heurtent à de fortes oppositions des monopoles nationaux.

● **L'association des caisses d'épargne-logement allemandes** a ouvert un bureau à Bruxelles le 19 février 1992 afin de faciliter ses contacts avec la Commission européenne et le Parlement européen en vue de "1993".

● **L'Etat suédois perdrait de 30 à 35 milliards de couronnes** (plus de 5 milliards d'ECUS) de recettes fiscales en cas d'adhésion à la Communauté européenne, selon un rapport du ministère suédois des finances publié le 16 mars 1992. La Suède a déjà posé sa candidature à la Communauté. Si elle adhérait, elle devrait abaisser son taux de TVA, actuellement de 25%.

● Dans un rapport intitulé "**L'Europe de 1992: le Canada est-il prêt?**", publié le 18 février 1992, la Banque royale du Canada écrit que les entreprises canadiennes doivent améliorer leur compétitivité pour faire face à la concurrence accrue suscitée par le grand marché. La banque conseille aux entreprises du pays de s'associer à des sociétés européennes pour mieux accéder au marché communautaire.

#### VU DE L'EXTERIEUR

##### LA FINLANDE CANDIDATE A L'ADHESION

**L**e 18 mars 1992, le Parlement finlandais a approuvé par 108 voix la proposition du gouvernement de demander l'adhésion à la Communauté européenne. Le même jour, l'ambassadeur de Finlande auprès de la Communauté a présenté officiellement la demande au Conseil des Ministres des Douze. Comme les autres pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), la Finlande se trouve déjà liée à la Communauté par un accord de libre-échange sur les produits industriels; de même, elle doit faire partie de l'espace économique européen prévu en principe pour le 1er janvier 1993 entre la Communauté et l'AELE.

## EUROGUICHETS SOCIAUX

Le premier guichet social vient d'être ouvert à la frontière entre la Belgique et la France. Il réunit les régions française du Nord/Pas-de-Calais avec les provinces belges du Hainaut et de Flandre Occidentale.

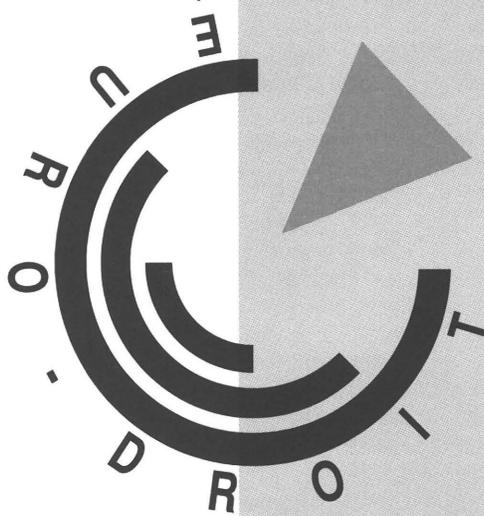
A moins de 8 mois de l'instauration du marché unique, la Commission met en place une structure d'information sur l'emploi et la formation professionnelle destinée à la population active. L'Euroguichet informe le public sur les offres et les demandes d'emploi, les offres de formation et les conditions de vie et de travail dans les autres Etats membres au carrefour desquels l'Euroguichet est implanté. Par exemple: les contrats, les rémunérations, le revenu minimum. La Commission européenne qui finance 50% des frais de fonctionnement de ces Euroguichets soutiendra des initiatives dans les régions de "Zeeland", "Meuse-Rhin", "Lorraine-Sarre", "Colmar/Bâle/Fribourg" ou encore à la frontière hispanoportugaise entre l'Extremadura et l'Alentejo.

## PRIVATISATIONS

Entre le 1er juillet 1990 et le 31 décembre 1991, la Treuhand, organisme chargé de la privatisation d'entreprises de l'ex-R.D.A., a vendu 5.210 entreprises, représentant une garantie de 930.000 emplois et 114 milliards de DM d'investissements.

248 entreprises ont été rachetées par des investisseurs étrangers: 44 par des firmes françaises, 26 par des firmes britanniques, 24 par des firmes néerlandaises, 11 par des sociétés danoises, 10 par des sociétés italiennes et 9 par des sociétés belges.

Les firmes belges sont les suivantes: Amylum (Aalst), Bricoland (Kettenis), Mic Industries N.V., Rosimex N.V. (2), Vandemoortele Int. (4).



## EURODROIT A VOTRE SERVICE

Vous pouvez contacter EURODROIT par téléphone au n° (02) 235 94 78, tous les jeudis de 14 H 00 à 18 H 00.

Toute demande d'information écrite peut être adressée à: EURODROIT, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles. Les entretiens individuels n'ont lieu que sur rendez-vous.

## CLAUSES ABUSIVES

Depuis le 1er mars 1992, les clauses abusives des contrats de consommation sont soumises en Belgique aux dispositions de la "loi sur les pratiques de commerce et sur l'information et la protection du consommateur".

Cette réglementation constitue pour la Belgique une première, qui anticipe en outre sur la future directive du Conseil concernant les clauses abusives dans les contrats de consommation. Les législations nationales des Etats membres concernant les clauses d'un contrat conclu entre l'acheteur et le vendeur de biens et de services doivent en effet être harmonisées, afin de créer un marché intérieur dans lequel l'acheteur ne devra pas être exposé au risque de se trouver confronté à une législation inconnue et défavorable en cas d'achat dans un autre Etat membre. En Belgique, le citoyen européen peut déjà bénéficier de la protection sur base de quelques principes.

### La "liste noire"

Un ensemble de 21 clauses et conditions au total sont considérées comme directement interdites et caduques. Ces clauses concernent la réalisation et la modification unilatérale du contrat, le délai de livraison, la limitation des voies

de recours de l'acheteur, les clauses d'exonération, les garanties légales en matière de vices cachés, les clauses relatives aux dommages, les durées déraisonnables du contrat, la charge de la preuve, les clauses abusives autorisant le vendeur à modifier unilatéralement le contrat, et les clauses en matière de compétence.

Dans le cas où le consommateur est confronté à une ou à plusieurs de ces clauses interdites, il peut non seulement invoquer la nullité de celles-ci, mais aussi demander d'autres sanctions de droit commun, notamment des dommages et intérêts.

### Déséquilibre manifeste

La législation belge ne se limite pas à énumérer un certain nombre de clauses interdites. De façon plus générale, la loi entend par clause abusive: "Toute clause ou condition qui, à elle seule ou combinée avec une ou plusieurs autres clauses ou conditions, crée un déséquilibre manifeste entre les droits et les obligations des parties". Il découle de cette définition

que toutes les clauses préjudiciables pour le consommateur ne peuvent pas être considérées comme abusives. Il doit y avoir "déséquilibre manifeste". Ceci exige une appréciation cas par cas. C'est pour quoi on laisse au juge le soin d'apprécier si les clauses ou conditions répondent à la définition ci-dessus avant de prononcer leur nullité, accompagnée éventuellement de sanctions de droit commun.

### Réglementation contraignante

Le consommateur ne peut renoncer aux droits qui lui sont accordés par la loi concernant les clauses abusives. Ce caractère contraignant de la loi a naturellement des conséquences importantes dans la pratique quotidienne. La plupart des contrats standards actuels, conditions d'achat générales, conditions de facturation, etc., devront faire l'objet d'un "contrôle" approfondi. Dans l'avenir, compte tenu du caractère contraignant de la législation, il y a lieu de considérer que la réglementation sera immédiatement applicable aux contrats conclus avant le 1er mars 1992.

Pour fournir des données complètes, il faut enfin remarquer que l'on entend uniquement par acheteur ou consommateur, dans le cadre de la réglementation relative aux clauses abusives, "toute personne physique ou morale qui acquiert ou utilise à des fins excluant tout caractère professionnel des produits ou des services mis sur le marché".

La loi accorde au Roi le pouvoir d'imposer ou d'interdire dans certains secteurs l'utilisation de certaines clauses, ou de prescrire l'utilisation de contrats types. Une "commission des clauses abusives" peut donner des avis, notamment au Roi, mais aussi aux vendeurs et aux organisations de consommateurs en ce qui concerne les "projets de clauses ou conditions utilisées dans les offres en vente et ventes de produits et de services entre vendeurs et consommateurs".

Jan Van hoof

# AU JOUR LE JOUR

■ 11 mars

**PE** - Le Parlement européen amende le projet de directive européenne visant la protection des personnes à l'égard du traitement informatique des données à caractère personnel.

■ 12 mars

**Assassinat** - Un député européen italien appartenant à la Démocratie Chrétienne, M. Lima, est assassiné à Palerme (Sicile), le lendemain de l'ouverture de la campagne électorale.

■ 13 mars

**Social** - Les douze ministres du Travail et des Affaires sociales, réunis au Portugal, tracent les grandes orientations de l'Europe sociale de demain.

■ 16 mars

**TVA** - Le nouveau gouvernement belge décide, dans la logique de l'intégration européenne, de procéder à une baisse des taux de TVA en Belgique. Il anticipe ainsi sur des décisions de la Communauté qui visent à harmoniser les taux de TVA en Europe et qui entrent en vigueur en 1993.

**Aide économique** - La Communauté débloque une aide fi-

nancière destinée aux pays de l'ex-URSS qui satisfont aux conditions fixées par les Douze (dettes, services de la dette, garanties).

■ 18 mars

**Agriculture** - Pour la quatrième année consécutive, la Commission propose un gel des prix et une baisse généralisée de 11% pour les céréales.

■ 23 mars

**Géorgie** - Les Douze reconnaissent la Géorgie, seul Etat issu de l'éclatement de l'URSS qui n'avait pas encore été reconnu.

■ 24 mars

**Kurdes** - Le Parlement européen à Bruxelles est occupé par les Kurdes qui protestent contre le sort réservé à leur minorité en Turquie.

■ 25 mars

**Paiements** - "Un envoi transfrontalier de fonds peut coûter vingt fois plus qu'un transfert à l'intérieur d'un pays" a déclaré Sir Leon Brittan, vice-président de la Commission chargé de la politique de concurrence. M. Brittan propose par conséquent une véritable stratégie européenne en vue d'améliorer les paiements transfrontaliers.

■ 26 mars

**Transports aériens** - Les douze ministres des Communications étudient le troisième volet des mesures destinées à libéraliser le transport aérien en Europe.

■ 31 mars

**GATT** - Les Douze rejettent les conclusions de l'instance arbitrale du GATT, l'organisation réglementant le commerce international, qui condamne le régime de soutien appliqué par la Communauté à ses producteurs d'oléagineux.

■ 2 avril

**Banque centrale** - Le directeur de la Deutsche Bank indique que la meilleure façon de convaincre l'opinion publique allemande des avantages du traité de Maastricht est d'installer la future banque centrale européenne à Francfort.

■ 3 avril

**Région Wallonne** - Le commissaire européen chargé de la politique régionale, M. Bruce Millan, est reçu par le président de l'Exécutif de la Région wallonne, M. Guy Spitaels. M. Millan a annoncé que la Région allait bénéficier de 5 programmes d'aides spécifiques portant sur un montant de 3,06 milliards de francs.

■ 4 avril

**SME** - L'escudo entre dans le système monétaire européen (SME). 1 ECU vaut 178,7 escudos. Désormais, seule la drachme grecque en est absente.

**Artisanat et petites entreprises**  
Pour identifier les actions qu'elle pourrait entreprendre en faveur des entreprises artisanales et des petites entreprises, la Commission a organisé en octobre 1990 une Conférence européenne sur l'artisanat à Avignon (France). Les conclusions de cette conférence constituent le cadre du "premier programme d'actions spécifiques pour les petites entreprises et l'artisanat". Inspiré par les propositions des organisations représentatives nationales, ce programme comporte les actions suivantes:

- réalisation d'un **Guide pratique "who's who"**, à destination des petites entreprises et de l'artisanat;
- réalisation d'un **Guide des Centres chargés du transfert de compétence et de technologie** ainsi qu'une analyse des besoins des petites entreprises en matière d'information "technologique";
- analyse des programmes nationaux existants en matière d'appui à la **coopération nationale et/ou transnationale** entre petites entreprises et entreprises artisanales;
- analyse de la situation des petites entreprises et de l'artisanat dans les **zones frontalières**;
- soutien à des opérations pilotes transfrontalières de **formation** des chefs d'entreprise;

## DANEMARK

- **Capitale:** Copenhague
- **Population:** 5,135 millions d'habitants
- **Superficie:** 43.000 km<sup>2</sup>
- **PNB/habitant:** 20.450 dollars
- **Régime politique:** monarchie constitutionnelle
- **Chef d'Etat:** la reine Margrethe II (depuis le 14/1/72)
- **Monnaie:** couronne danoise (1 couronne danoise = 5,3 FB)

### Le Danemark est souvent identifié par deux images.

"Den lille havfrue", la Petite Sirène du port de Copenhague, a été coulée dans le bronze en 1913 par le sculpteur Eriksen et elle illustre un conte de Hans Christian Andersen.

Quant à Legoland, immense "show-room" de 10 ha de la firme Lego et synthèse en miniature des richesses architecturales du Danemark, de l'Europe et du monde, il fait rêver tous les enfants d'Europe. Mais le Danemark, est avant tout une presqu'île, le Jutland, et 500 îles de toutes tailles; la mer y est omniprésente.

### Vikings

Les Danois sont fiers de leurs ancêtres Vikings qui étaient plutôt des commerçants et des navigateurs que des guerriers barbares. L'épopée viking est commune aux pays scandinaves; périodes de guerres et d'alliances alternent entre les VIIIe et XIVe siècles. En 1397, par l'Union de Kalmar, le Danemark, la Norvège et la Suède sont réunis sous une seule couronne. La Suède s'en soustrait en 1523 mais la

Norvège et le Danemark formeront un royaume commun jusque 1814, date à laquelle la Norvège est annexée à la Suède.

### Conseil Nordique

En 1952, le Danemark, l'Islande, la Suède et la Norvège fondent le Conseil Nordique, rejoints en 1955 par la Finlande. Le Conseil Nordique a mis en place un marché du travail, harmonisé les lois sociales, établi une série d'accords pour la culture, les communications, l'environnement, etc. Aux frontières communes, les Scandinaves ne doivent plus présenter leur passeport depuis près de trente ans. Pourtant, le Conseil Nordique n'a pas réussi à créer un marché commun nordique, suite à diverses oppositions politiques et économiques. Seul pays à être actuellement à la fois membre de la CE

et du Conseil Nordique, le Danemark est la charnière entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe du Nord. C'est aussi une porte vers les pays baltes et vers St. Pétersbourg.

### Economie

Le Danemark offre un des plus hauts niveaux de vie du monde. Occupant 65% des terres du pays, l'agriculture contribue au PNB pour 5% mais couvre 25% du total des exportations: le Danemark est un des plus grands exportateurs mondiaux de porcs. Les produits de la pêche comptent pour près de 6% des exportations. Les produits manufacturés couvrent 65% des exportations; l'industrie procure 20% des emplois et produit près de 20% du PNB. Le Danemark satisfait lui-même 40% de ses besoins en énergie, par les ressources de la

## PUBLICATIONS

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau en Belgique de la Commission des Communautés européennes, 73 rue Archimède, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée:

RTD acronyms, Acronyms from Community research and technological activities. Direction générale XIII, Télécommunications, industries de l'information et innovation, Office des Publications, Luxembourg, 1992.

Dumon, W., Les politiques familiales des Etats membres de la Communauté en 1990, CE, V/2293/91-FR. Egalement disponible en anglais. Observatoire européen des politiques familiales, Institut des Recherches Sociologiques, E. Van Evenstraat 2c, 3000 Leuven.

## EN VENTE

Bulletin des Communautés européennes. Supplément 1/92 1992: une année charnière. Discours du président Jacques

Delors devant le Parlement européen. De l'Acte Unique à l'après-Maastricht: les moyens de nos ambitions.

Programme de travail de la Commission pour 1992. Office des publications officielles des Communautés européennes. 1992. 48 p. 5 ECU.

Bulletin des Communautés européennes. Supplément 5/91 Développement et futur de la Politique Agricole Commune. Office des publications officielles des Communautés européennes. 1992. 46 p. 4.25 ECU.

La situation de l'agriculture dans la Communauté. Rapport 1991.

Office des publications officielles des Communautés européennes. 1992. 430 p. 28 ECU.

### Europe sociale

Premier rapport sur l'application de la charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs. 1/92. Office des publications officielles des Communautés européennes. 1992. 217 p. 19 ECU.

### Europarténariat - Grèce: le catalogue est disponible

La sixième manifestation EUROPARTENARIAT sera organisée en Grèce. Elle se tiendra à Salonique les 22 et 23 juin 1992. EUROPARTENARIAT, initiative de la Commission européenne, vise à promouvoir le développement économique d'une région défavorisée en encourageant la coopération entre des PME de cette région et des entreprises du reste de la Communauté et d'autres pays (AELE, pays d'Europe centrale et orientale par exemple). Cette coopération, commerciale, financière ou technologique, peut prendre la forme d'un transfert de savoir-faire, d'accords de productions, d'assistance technique ou d'une joint-venture par exemple. Un catalogue, répertoriant 303 entreprises grecques sélectionnées, indique les caractéristiques de chacune d'entre elles. Disponible dès le mois de mars, ce catalogue, publié en grec, français, anglais, allemand, espagnol et italien, sera diffusé très largement aux EURO-INFO-CENTRES, aux correspondants du Bureau de Rapprochement des Entreprises et aux conseillers du BC-NET. Un réseau de consultants EUROPARTENARIAT a été consti-



*Quand on dit d'une influence qu'elle s'use, c'est le plus souvent qu'elle a réussi et que sa force originelle imprègne maintenant l'objet auquel elle s'attachait.*

tué afin de diffuser le catalogue, de rechercher des partenaires et de coordonner leur participation à EUROPARTENARIAT-Grèce.

Voici leurs coordonnées:  
**Pour la Belgique**

\* SOCRAN - Mr Philippe Dassargues - Parc de Recherches du Sart-Tilman - Avenue Pré-Aily - B-4900 ANGLEUR - Tél.: 041-67.83.34 - Tlx: 42501 socran B - Fax: 041-67.83.00

EUR-info est édité par le Bureau en Belgique Commission des Communautés européennes, 73, rue Archimède 1040 Bruxelles, tél.: (02) 235 38 44

Conception graphique: Filigrane

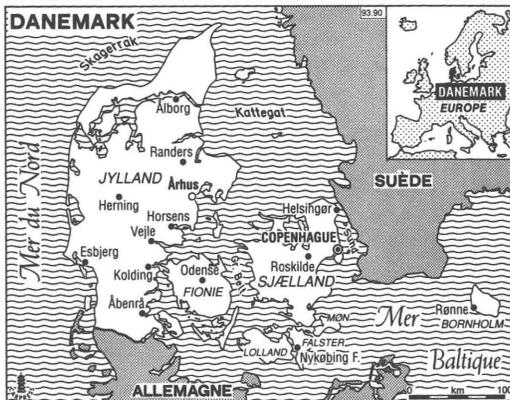
© CECA-CEE-CEEA - Bruxelles-Luxembourg 1992  
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et l'envoi de la publication.

Photos:  
p. 1: Ludo Vandecruys  
p. 3: Christian Berthold  
p. 4, 7, 10: Alexia de Liedekerke  
p. 5: Coq d'Aauste  
p. 6, 7, 8, 9: CE  
p. 11: Carpress  
p. 3, 4, 10: Agence Thema pour distribution des photos

mer du Nord (gaz, pétrole) mais aussi par des énergies renouvelables. Les Danois exploitent l'influence maritime en couvrant le pays d'éoliennes. 50% du commerce extérieur danois se traite au sein de la CE, principalement avec l'Allemagne (plus ou moins 20% des importations et des exportations danoises).

### Les îles Féroé

Les îles Féroé, situées entre la Grande Bretagne et l'Islande, dépendent du Danemark. Elles ont un statut d'autonomie depuis 1948. 17 des 18 îles sont inhabitées et la surface totale émergée est de 1.400 km<sup>2</sup>. Cinquante mille personnes y vivent, dont 16.000 dans la capitale Torshavn. Les îles Féroé ont leur gouvernement et leur parlement. Avant d'entrer en vigueur sur les îles, toute loi danoise est d'abord soumise à l'approbation des autorités locales. La Belgique vient de découvrir les îles Féroé dont l'équipe



nationale de football, admise pour la première fois en Coupe du Monde, fait partie du même groupe de qualification que les Diables Rouges. Les îles Féroé ne font pas partie de la Communauté européenne mais sont membres du Conseil Nordique.

### Le Groenland

Le Groenland, autre territoire danois d'outre-mer, est la plus grande île du monde: 2.175.600 km<sup>2</sup>, dont 340.000 plus ou moins habitables (55.500 habitants). Colonie danoise depuis 1380, le Groenland est devenu

partie intégrante du royaume en 1953. En 1972, par référendum, les Groenlandais se prononcèrent contre l'entrée de leur île dans la Communauté européenne mais ils restèrent liés par la décision nationale danoise d'adhésion. Par la suite, les habitants du Groenland allaient revendiquer une plus grande autonomie qui leur fut acquise en 1979. En 1982, suite à un nouveau référendum, le Groenland se retire de la Communauté européenne et en 1984, il acquiert un statut de territoire d'outre-mer associé à la CE,

avec accès préférentiels au marché de la Communauté. Le Groenland est toujours territoire du royaume du Danemark, qui reste responsable pour des matières comme la Justice et la Défense. Le Groenland doit 80% de ses revenus d'exportation à la pêche.

### Opinion publique

Par rapport aux autres pays, l'opinion des Danois sur la CE tranche. En 1989, 29% des Danois considéraient l'appartenance de leur pays à la Communauté comme une mauvaise chose, attitude partagée par 18% des Britanniques et seulement 3 à 8% des ressortissants de tous les autres pays membres. 31% n'éprouveraient aucun regret si leur pays abandonnait la Communauté européenne. Par contre, à la Commission européenne, on déclare volontiers que le Danemark est toujours parmi les premiers pays à appliquer les directives européennes une fois les décisions prises!